

Bilan de la concertation

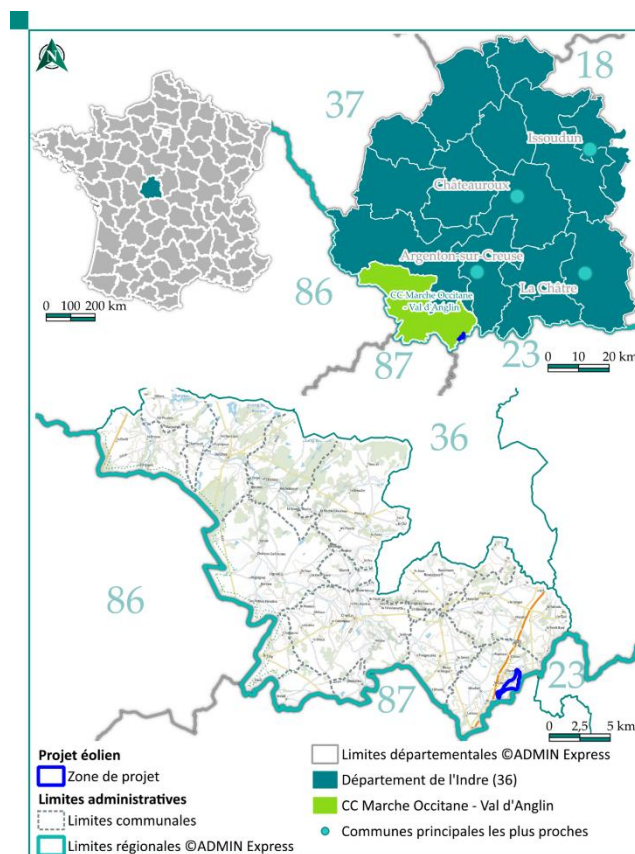
Ferme éolienne de l'Anglin SAS

Département de l'Indre (36)

Commune de Mouhet

Depuis les premières démarches engagées autour du projet éolien de l'Anglin, plusieurs temps d'information et d'échange ont été organisés avec les habitants, les élus, les propriétaires-exploitants, les acteurs locaux et les services de l'État.

Cette synthèse présente de manière simple la façon dont le dialogue a été conduit, les outils mis en place, les principales questions exprimées et les suites données tout au long de l'avancement du projet.



La concertation en bref

Un dialogue mené à plusieurs étapes et sous plusieurs formes

La concertation autour du projet éolien de l'Anglin s'est construite dans la durée. Elle a combiné des échanges de proximité, des temps d'information ouverts au public, des rencontres avec les élus, des échanges avec les propriétaires-exploitants et une information accessible en continu en ligne.

L'objectif de cette démarche était double :

- Informer de manière progressive sur le projet et son avancement ;
- Permettre aux habitants du territoire de poser des questions, d'exprimer ses points d'attention et de suivre les prochaines étapes.

Synthèse concertation
Ferme éolienne de l'Anglin

Depuis 2024, en
2025 et 2026

1

Site internet dédié
au projet

3

Bulletins d'information
distribués aux habitants
entre 2025 et 2026

5

Réunions avec les élus du
territoire

2

Evénements
riverains

1 action de porte à porte

78 bulletins distribués

28 personnes rencontrés

1 comité de projet
(élus)

1 commission
éolienne (riverains)

Dispositif ORFE
proposé aux
riverains

Opération Réduction
Facture d'Électricité

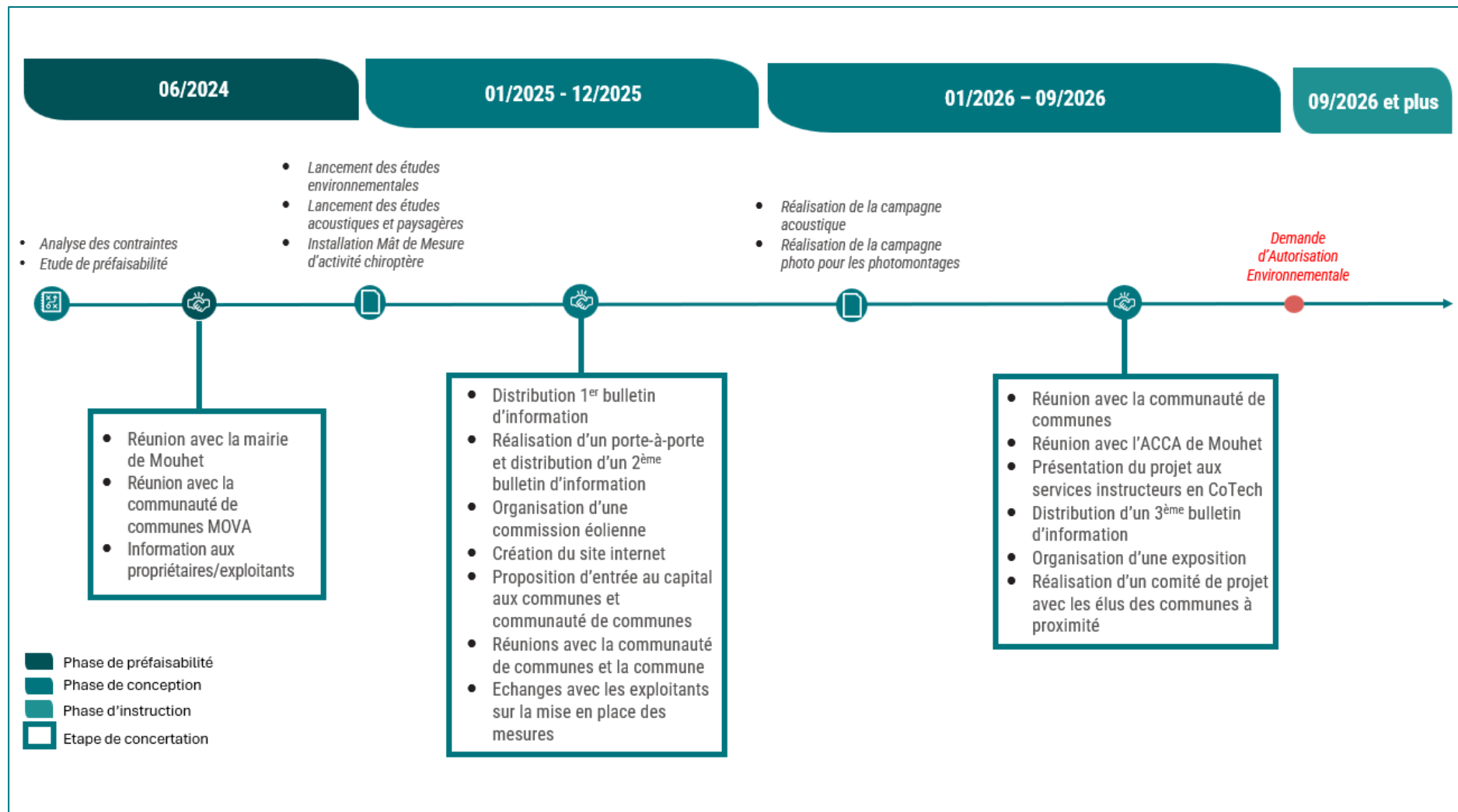
Proposition d'entrer
au capital pour les
communes et EPCI
d'implantation

Les grandes étapes du dialogue depuis 2024

Le dialogue autour du projet ne s'est pas limité à un seul moment d'information. Il s'est construit progressivement, à mesure de l'avancement des études et de la définition du projet.

La chronologie et les actions présentées ci-après présentent les actions réalisées lors du développement du projet de l'Anglin et commence en 2024, lors de l'indentification de la zone d'études.

Cette chronologie montre une volonté d'informer à plusieurs moments clés, avec des formats complémentaires et des occasions répétées d'échanges, notamment avec la communauté de communes.



Informers les habitants tout au long de l'avancement du projet

Une information régulière, simple et progressive

Pour permettre à chacun de suivre l'avancement du projet, plusieurs outils d'information ont été mobilisés au fil du temps.

Trois bulletins d'information ont été diffusés ; ils ont permis de présenter l'existence du projet, les études en cours, les étapes à venir, les temps d'échange proposés au public ainsi que les éléments d'information utiles pour comprendre l'évolution du dossier.

- ✚ Le premier bulletin a été diffusé en février 2025. Il avait pour but d'informer les riverains du lancement d'études sur un potentiel projet éolien tout en expliquant l'utilité d'un mât de mesures et a été distribué sur l'ensemble de la commune de Mouhet. Des exemplaires ont également été laissés en mairie d'Azerables, commune limitrophe du projet la plus proche de la zone d'études.
- ✚ Le flyer d'information a été diffusé en octobre 2025 lors de la campagne de porte-à-porte sur les habitations à l'est de l'autoroute A20 de la commune de Mouhet afin d'expliquer l'avancement du projet tout en recensant les riverains intéressés pour participer à une commission éolienne.
- ✚ Enfin le deuxième bulletin a été distribué en mai 2026 pour communiquer à nouveau sur l'avancement du projet en présentant notamment l'implantation retenue et en invitant les riverains à l'exposition de juin 2026. Ce bulletin a été diffusé fin mai 2026 dans l'ensemble des habitations de Mouhet.

En complément, un site internet dédié a été créé et mis à jour de façon régulière selon l'avancement du projet. Il permet de retrouver les principales caractéristiques du projet, de suivre son avancement et de consulter les documents d'information diffusés au cours de la concertation.

Un site internet dédié au projet

Un site internet dédié au projet a été mis en ligne au mois de juin 2026. Ce site permet de prolonger l'information dans le temps. Il offre un point d'accès permanent aux contenus déjà partagés localement, notamment les bulletins d'informations (cf. partie suivante).

<https://parc-eolien-anglin.fr>



VOLKSWIND
Axpo Group

Le Projet Étapes Études Chiffres Clés Actualités et Documents L'Énergie Éolienne Contact

Parc éolien de l'Anglin

Bienvenue sur le site officiel du projet de parc éolien de l'Anglin sur la commune de Mouhet (36)

Découvrir le parc

Le projet éolien

Le projet éolien de l'Anglin est situé sur la commune de Mouhet, à la limite inter-régionale entre le Centre-Val de Loire et la Nouvelle-Aquitaine.

Cette partie du département de l'Indre dispose de nombreux atouts pour développer une activité de production d'électricité d'origine éolienne. Le secteur d'étude se caractérise par des vents entre 6,5 et 7 m/s à 100 m ; ainsi qu'un faible nombre de contraintes aéronautiques. Ces éléments étant particulièrement propices pour le développement de projets éoliens.

La sélection du site passe également par la prise en compte de différents critères liés au paysage et au patrimoine, aux espaces naturels protégés, aux axes de communications, aux réseaux d'eau, électriques, gaziers, radioélectriques et de télécommunication, ainsi qu'aux habitations.

La réglementation impose un éloignement de 500 mètres des habitations, définissant ainsi une zone d'étude. Les études écologiques, paysagères et acoustiques réalisées depuis 2024 ont permis de conclure à la faisabilité d'un projet éolien sur la zone.

Le parc éolien de l'Anglin se compose de 4 éoliennes de 180 mètres de hauteur en bout de pale et de capacité de 4,5 à 4,8 MW (mégawatts) unitaire.

Cartographie des contraintes

Cliquez sur l'image pour l'agrandir

Cette information régulière a été pensée pour éviter un dialogue limité à un seul rendez-vous, et permettre au contraire un suivi dans la durée.

Les bulletins d'information

Bulletin n°1, distribué en février 2025

BULLETIN D'INFORMATION

Projet éolien – Commune de Mouhet



FEVRIER 2025

N°1

ÉDITO

Nous étudions actuellement la possibilité d'implanter un parc éolien sur votre commune. Dans ce cadre, nous réaliserons une série d'études nécessaires à ce projet : environnementales, paysagères et acoustiques.

Nous souhaitons que vous deveniez acteur de ce projet, dans une démarche de concertation et de co-construction. Un projet éolien ne se limite pas à l'implantation des éoliennes, c'est une démarche plus large de transition énergétique et de participation citoyenne en cohérence avec les besoins du territoire.

Dans ce sens, nous tenons à communiquer avec vous, à l'aide de ce bulletin d'information, les prémises du projet éolien de Mouhet. Dans cette démarche de concertation et de transparence, nous proposerons la mise en place d'un comité de suivi composé des élus et/ou des riverains volontaires dès la réception des premiers résultats des études en cours. Ce comité aura pour vocation d'accompagner les choix techniques du projet.

Vous trouverez au sein de ce bulletin des informations sur l'énergie éolienne et notre société. Nous vous présenterons également la zone de projet et les différentes études à venir.

Nous reviendrons vers vous, par la suite, pour vous informer de l'avancée du projet à travers un second bulletin d'information et une exposition.

Sylvie TAIN
Cheffe de projets éoliens

Installation d'un mât

Dans le cadre de l'étude environnementale et afin de pouvoir étudier l'activité des chauves-souris (chiroptères) en altitude, un mât de mesure va être installé au centre de la zone d'étude (voir page suivante) sur la commune de Mouhet. Ces enregistrements dureront environ 1 an et couvriront les différents cycles biologiques des chiroptères. Cela permettra de déterminer les espèces présentes sur la zone, le nombre d'individus et les périodes d'activités.

Une fois ces études terminées, des mesures pourront être mises en place pour éviter, réduire et compenser l'impact éventuel.

Ce mât de mesure de 78 m est composé de différents appareils de mesure :

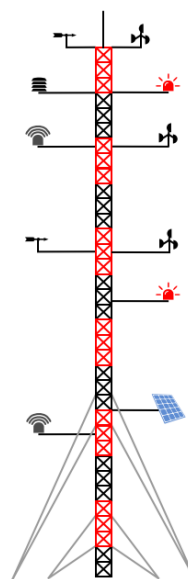
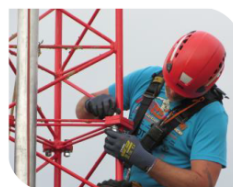
- Des anémomètres et des girouettes pour mesurer la vitesse et la direction du vent
- Des sondes de température
- Un panneau solaire pour rendre le mât autonome en énergie

ACTUALITÉS DU PROJET

Avancée

À ce jour, les études du projet éolien porté par Volkswind sur la commune de Mouhet viennent tout juste d'être lancées. Une étude préalable des contraintes de la zone de projet nous permettra d'identifier les enjeux locaux et de déterminer les secteurs à éviter. Dans la continuité du projet, nous prévoyons d'installer un mât de mesure pour étudier l'activité des chauves-souris dans la zone concernée.

Afin de garantir la transparence du projet aux riverains, nous restons ouverts à toute collaboration avec la municipalité de Mouhet et la population locale.



- Des micros à ultra-sons destinés à l'enregistrement de l'activité des chauves-souris
- Un balisage lumineux, obligatoire pour tous les éléments de grande hauteur afin de respecter la réglementation aérienne

LES ÉTUDES

Environnementale

Le bureau d'études Encis Environnement a été missionné en septembre 2024 pour la réalisation de l'expertise environnementale sur la zone de projet.

Ce dossier vise à étudier l'ensemble de la Faune et la Flore constitutive du site durant une période minimale d'un an, permettant de couvrir l'ensemble des cycles naturels des différentes espèces.

Une fois cet état initial réalisé, il constitue un socle de connaissances écologiques primordiales afin d'étudier et de proposer un projet éolien en équilibre avec son environnement. Les enjeux identifiés sur le site d'étude permettront de définir une implantation optimale.

Durant l'exploitation du parc éolien, et sous le contrôle d'un inspecteur des installations classées ICPE, des suivis seront réalisés afin de s'assurer que le parc fonctionne dans le respect de la biodiversité locale.



Paysagère

Un bureau d'étude paysager sera prochainement missionné pour la réalisation du volet paysager. En effet, ce dernier sera sollicité à la suite des premiers résultats environnementaux.

Le volet paysager se compose de trois parties :
Pour commencer, l'état initial vise à comprendre comment s'organise le paysage actuel, quels en sont les enjeux paysagers afin de déterminer, notamment, sa capacité à accueillir un projet éolien.

En amont, une délimitation réfléchie permet de définir le rayon de l'aire à étudier autour du projet.

S'en suit l'évaluation de la meilleure implantation des éoliennes. Différents scénarios sont comparés afin d'étudier l'implantation la plus adaptée au territoire.

Enfin, à partir d'une série de points de vue, représentatifs des enjeux paysagers mis en évidence dans l'état initial, des photomontages réalistes sont étudiés afin d'analyser le rendu du projet sur le paysage. Une série de mesures est ensuite préconisée dans le but de participer à l'intégration du parc éolien.

Acoustique

De la même façon que l'étude paysagère, l'étude acoustique se déroulera au cours de l'année scolaire 2025-2026. Un cabinet acoustique sera alors en charge du volet acoustique du projet. Pour cela, un expert interviendra sur site pour réaliser des mesures sans les éoliennes, afin de déterminer le volume sonore existant. Ces mesures seront réalisées depuis les habitations les plus proches de la zone de projet, avec l'accord des riverains concernés pour l'installation d'un sonomètre.

L'expert modélise ensuite la diffusion acoustique depuis chaque éolienne afin de s'assurer que le niveau perçu au niveau des habitations respecte la réglementation française, qui est à ce propos, la plus stricte en Europe. (+5 dB le jour ; +3 dB la nuit).

Après construction des éoliennes, l'acousticien viendra faire de nouvelles mesures afin de vérifier que le parc éolien respecte la réglementation, auquel cas des mesures de bridages seront proposées. Ce suivi sera également transmis à l'inspecteur des installations classées ICPE pour contrôle.



CONSTRUCTION

2029-2030



- Demande de raccordement électrique
- Contrat d'achat d'électricité
- Étude des accès
- Étude de sol
- Financement

EXPLOITATION

2030-2050



- Production électrique
- Maintenance
- Visite du parc pour le public
- Mesures de réception acoustique
- Suivi environnemental du parc

DÉMANTELEMENT

2050 ou +



- Remise en état du site



Volkswind France

Centre régional de Limoges
Aéroport Limoges Bellegarde
87100 LIMOGES
05 55 48 38 97

Vos contacts privilégiés

Antoine BORÉ

Chef de projet
développement &
concertation
07 57 02 16 78
antoine.bore@volkswind.fr

Pierre SABOURET

Chargé de développement
07 57 02 32 87
pierre.sabouret@volkswind.fr

Sylvie TAIN

Cheffe de projets éoliens
05 55 48 38 97
sylvie.tain@volkswind.fr

www.volkswind.fr

Imprimé par Volkswind France
Crédits photos Volkswind France

L'ÉNERGIE ÉOLIENNE

Le saviez-vous?

- En 2030, l'éolien devrait représenter plus de 20 % de notre production électrique. (Source : ADEME)
- La part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie en France était de 15,4 % en 2023 (objectif : 40 % en 2030) (Objectif de la loi de transition énergétique pour la croissance verte)
- L'éolien est la 2ème source d'électricité renouvelable la plus utilisée après l'énergie hydraulique
Source : RTE, bilan électrique 2021
- +135 GW minimum Au minimum 135 GW de puissance installée des filières éoliennes (mer et terrestre) et solaire en 2050, contre 37 GW en 2022.
Source : RTE

En quoi l'éolien est essentiel en France ?

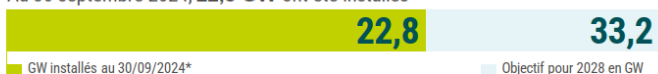
Une composante clé de notre bouquet électrique

Avec les autres énergies renouvelables (hydraulique, solaire, méthanisation) et les centrales nucléaires, l'énergie éolienne contribue à sécuriser la production d'électricité du pays. La diversification du mix énergétique est un facteur de sécurité : nous ne dépendons pas d'une seule énergie.

L'éolien favorise notre indépendance énergétique et la stabilisation des prix. Contrairement aux centrales thermiques à combustible nucléaire ou fossile (gaz, fioul, charbon), nul besoin d'importer du combustible pour faire fonctionner une éolienne.

Objectifs

En France, l'objectif est d'installer **33,2 GW** d'éolienne terrestre d'ici 2028.
Au 30 septembre 2024, **22,8 GW** ont été installés



(*Ministère de la Transition écologique, « Tableau de bord de l'éolien, deuxième trimestre 2024 », et objectif PPE de 2020)

En région Centre-Val de Loire, d'ici 2030 l'objectif définit par le SRADDET est d'atteindre **3,5 GW**. Au 30 septembre 2024, **1,7 GW** ont été installés :



Dans le département de l'Indre (36), 340 MW étaient installés au 30 septembre 2024 pour un objectif fixé pour le département à 726 MW (SRADDET) d'ici 2030



VOLKSWIND EN BREF

Volkswind France est une entreprise pionnière, experte du développement, de la construction et de l'exploitation de parcs éoliens en France. Elle s'appuie sur la puissance d'AxpO, sa société mère, qui est présente dans le secteur de l'énergie depuis plus de 100 ans.

Volkswind France a été fondée en 2001. Elle a depuis construit plus 65 parcs éoliens, représentant une puissance installée de plus de 1000 MW. L'entreprise compte plus de 110 collaborateurs répartis sur toute la France. Elle travaille étroitement avec toutes les parties prenantes et porte une attention particulière à la concertation et l'intégration locale. Grâce à sa détermination et son expertise, Volkswind demeure une référence du secteur éolien. Elle est depuis 2017, un des leaders des appels d'offres éoliens en France. Elle contribue ainsi à la production d'une électricité verte et compétitive tout en respectant l'environnement.

Projet éolien - Commune de Mouhet (36)


VOLKSWIND
Axpo Group

Octobre
2025

Comme communiqué via un premier bulletin d'information en février 2025, un nouveau projet éolien sur votre commune, en extension géographique du parc éolien d'Azerables, est en cours de développement.

Parce que ce sujet touche à l'avenir de votre territoire, nous venons vous rencontrer en porte-à-porte, pour vous informer, vous écouter, et recueillir toutes vos questions et idées.

Sylvie TAIN
Cheffe de Projets Régionale

LE PROJET EN BREF

Où en est-on ?

Les études environnementales et paysagères sont en cours. L'étude acoustique débutera prochainement, en novembre ou décembre 2025.

Pourquoi ici ?

La zone d'étude, située sur la commune de Mouhet, bénéficie d'un bon potentiel éolien et respecte les distances réglementaires vis-à-vis des habitations et des routes.

Quelles étapes à venir ?

Les études aboutiront, d'ici les prochains mois, à la finalisation de la conception du projet et à la définition de l'implantation. En parallèle, une concertation sera lancée afin de prendre en compte les réalités du territoire et les besoins locaux.

Comment s'informer ?

Laissez-nous vos coordonnées pour recevoir les prochaines informations, poser vos questions, ou **rejoindre la commission éolienne** si vous le souhaitez.




VOLKSWIND

Vos contacts priviliés



Antoine BORÉ
Chef de Projets
Développement
& Concertation
07 57 02 16 78

antoine.bore@volkswind.com

Pierre SABOURET
Chargé de
Développement
07 57 02 32 87

pierre.sabouret@volkswind.com

Sylvie TAIN
Cheffe de Projets
Régionale
05 55 48 38 97
sylvie.tain@volkswind.com

Centre régional de Limoges
Aéroport Limoges-Bellegarde
87100 LIMOGES
www.volkswind.fr

COMMENT PARTICIPER ?

En intégrant la COMMISSION EOLIENNE

Nous souhaitons constituer une commission éolienne ouverte à tous les habitants et spécifique au projet éolien sur Mouhet.



Son rôle :

- Participer à l'élaboration du projet (nombre d'éolienne, leur emplacement, leur hauteur et autres) ;
- Suivre l'avancement du projet et des études ;
- Relayer les questions et préoccupations de chacun ;
- Proposer des idées pour les éventuelles retombées locales ;
- Garantir la transparence et la diversité des points de vue.

Que vous soyez pour ou contre le projet, ou simplement curieux, votre participation est précieuse !

La première réunion de la commission éolienne pourrait se tenir la semaine du 24 au 28 novembre 2025, en fonction de vos retours !

En bénéficiant des mesures, proposées par Volkswind, liées à la transition et la rénovation énergétique

Un projet éolien va au-delà de l'implantation des éoliennes. Il s'agit d'une démarche de transition énergétique et de participation citoyenne. Volkswind accompagne les démarches visant la diminution de la facture énergétique à travers différents dispositifs :



Opération Réduction Facture d'Electricité (ORFE) : Chaque foyer situé à proximité du parc peut percevoir une aide financière annuelle



Aide à la rénovation énergétique : Remboursement partiel de travaux en faveur de l'environnement

Imprimé par
Volkswind France
Crédits photos
Volkswind France

**Renseignez-vous auprès
de nos référents !**

Ne pas jeter sur la voie publique

BULLETIN D'INFORMATION

Ferme éolienne de l'Anglin - Commune de Mouhet



MAI 2026

N°2

ÉDITO

Lors du précédent bulletin d'information diffusé l'an dernier, nous vous avons expliqué que des études allaient être menées dans le cadre du développement d'un projet éolien sur votre commune.

Aujourd'hui, ces études arrivent progressivement à leur terme. Elles ont notamment permis d'analyser la biodiversité, le paysage, l'acoustique, le cadre de vie et les usages locaux de votre territoire afin de concevoir un projet correspondant à un équilibre entre production d'énergie renouvelable et intégration du projet dans son milieu.

Le projet, nommé Ferme éolienne de l'Anglin prévoit ainsi l'implantation de quatre éoliennes d'une hauteur maximale de 180 mètres en bout de pale.

Dans les prochains mois, une demande d'autorisation environnementale sera déposée en préfecture.

Les services de l'État examineront le projet de manière indépendante afin de vérifier qu'il respecte notamment l'environnement, la réglementation et le cadre de vie local. Une consultation publique sera ensuite organisée pour permettre aux habitants du secteur de formuler des observations sur ce projet. À l'issue de cette procédure, le préfet décidera d'autoriser ou non la construction.

Tout au long de ces étapes, nous restons attachés à une approche de dialogue, de transparence et de concertation avec les habitants et les élus de votre commune.

Nous continuerons à vous informer régulièrement de l'avancée du projet et des prochaines étapes à venir.

Baptiste CHARLET
Chef de projets

Qu'est-ce qu'un dossier de demande d'Autorisation Environnementale ?



ACTUALITÉS DU PROJET

Exposition

Nous avons le plaisir de vous convier à une exposition publique afin de présenter le projet et de pouvoir échanger sur les différents aspects de ce dernier.

Retrouvez-nous le mercredi 3 juin 2026, de 14h à 18h à la salle Micheline Bacha à Mouhet.

PRÉSENTATION DU PROJET

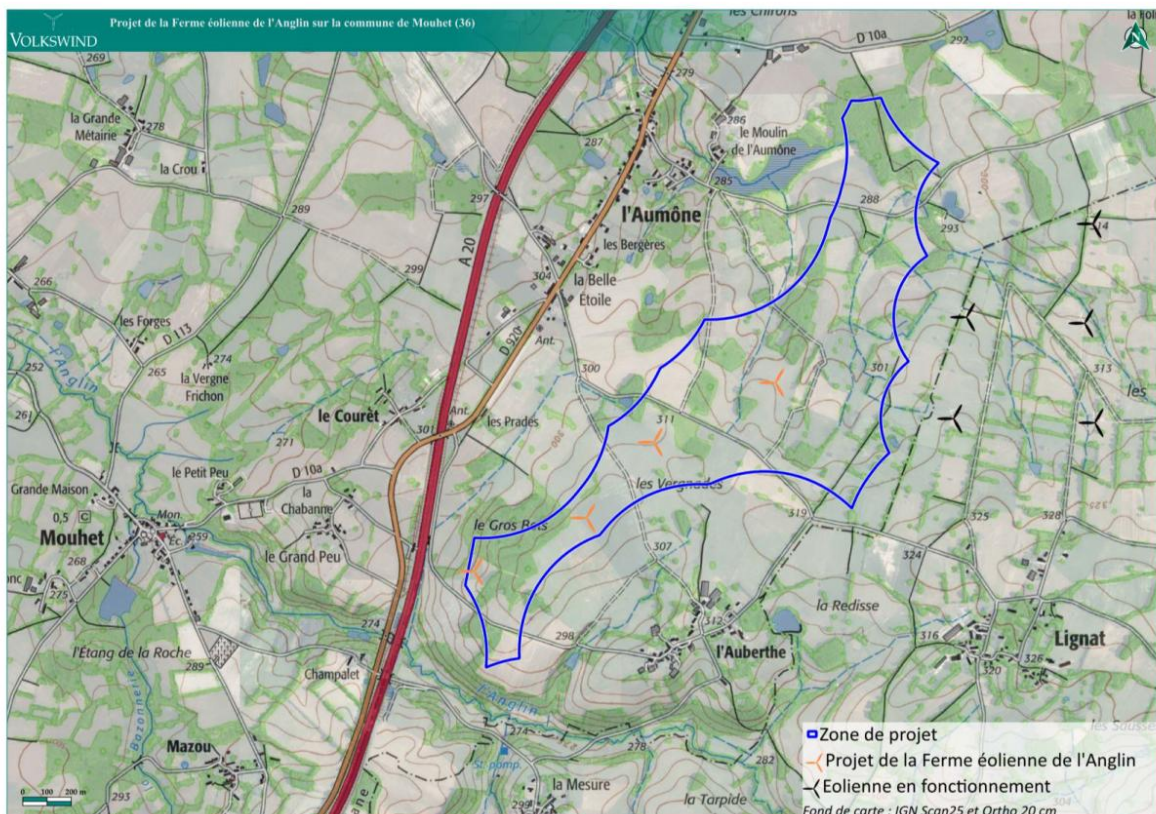
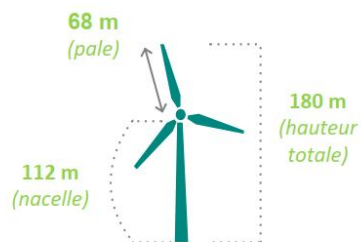
Implantation

4

Éoliennes (4,5MW ou 4,8MW unitaire)

18 à 19,2

MW puissance du projet



PRÉFAISABILITÉ

2023-2024



- Analyse des contraintes
- Information à la mairie du potentiel de la zone
- Études de préfaissabilité

CONCEPTION

2024-2026



- Expertises naturalistes, paysagères et acoustiques
- Compilation des résultats

INSTRUCTION

2026-2028



- **Demande d'Autorisation Environnementale**
- Consultation Publique
- Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)
- Arrêté Préfectoral d'autorisation

LES ÉTUDES

Ecologiques



Le bureau d'études Encis Environnement a été missionné pour réaliser l'étude écologique du projet. Cette étude, menée sur une durée d'un an, a permis d'analyser la faune et la flore présentes sur le site, en tenant compte de leurs cycles biologiques. Un mât de mesure a notamment permis d'évaluer précisément l'activité et le cycle biologique des chauves-souris.

Sur la base de ces analyses, des mesures de protection de la biodiversité ont été définies. Elles comprennent par exemple un arrêt des éoliennes en fonction du cycle biologique des chauves-souris, l'adaptation du calendrier des travaux afin d'éviter les périodes les plus sensibles pour la biodiversité, l'entretien des plateformes...

Durant le chantier, un écologue passera régulièrement et des mesures seront prévues pour la protection de la petite faune terrestre et des amphibiens. En complément, des actions en faveur de la biodiversité locale sont prévues, telles que la création ou la restauration de haies et la restauration de zones humides.

Le chantier puis l'exploitation de la Ferme éolienne de l'Anglin feront l'objet de suivis écologiques, sous le contrôle des services de l'État, afin de s'assurer du respect de la biodiversité locale et des engagements pris.



Paysagère



Le bureau d'études Encis Environnement a également été missionné pour réaliser l'étude paysagère du projet, afin de prendre en compte le patrimoine, le cadre de vie et les activités touristiques du territoire à différentes échelles.

Plusieurs variantes d'implantation des éoliennes ont ensuite été étudiées. Des photomontages réalistes, réalisés à partir de points de vue représentatifs, ont permis d'apprécier le rendu du projet dans le paysage.

Acoustique



Une campagne de mesures acoustique a été réalisée durant l'hiver 2025 par EREA Ingénierie, bureau d'études acoustique indépendant.

Des mesures de niveau sonore auprès de huit habitations situées à proximité de la zone de projet ont été réalisées pendant 1 mois. Ces mesures ont permis d'établir l'état sonore initial, en l'absence d'éoliennes.

À partir de ces données, l'acousticien a modélisé la diffusion sonore de chaque éolienne afin de vérifier que les niveaux perçus au niveau des habitations respecteront la réglementation française (+5 dB le jour et +3 dB la nuit). Sur cette base, un plan de fonctionnement optimisé a été défini, comprenant notamment des mesures de bridage sur certaines éoliennes, en fonction de la vitesse et direction de vent et l'heure de la journée.

Après la construction des éoliennes, de nouvelles mesures acoustiques seront réalisées afin de vérifier que le parc respecte bien la réglementation et des ajustements pourront être mis en place si nécessaire.

CONSTRUCTION

2029-2030



- Demande de raccordement électrique
- Contrat d'achat d'électricité
- Étude des accès
- Étude de sol
- Financement

EXPLOITATION

2030-2050



- Production électrique
- Maintenance
- Visite du parc pour le public
- Mesures de réception acoustique
- Suivi environnemental du parc

DÉMANTELEMENT

2050 ou +



- Remise en état du site



Volkswind France

Centre régional de Limoges
Aéroport Limoges Bellegarde
87100 LIMOGES
05 55 48 38 97

Vos contacts privilégiés

Antoine BORÉ

Chef de projet
développement &
concertation
07 57 02 16 78
antoine.bore@volkswind.fr

Pierre SABOURET

Chargé de développement
07 57 02 32 87
pierre.sabouret@volkswind.fr

Baptiste CHARLET

Chef de projets
02 36 16 66 81
baptiste.charlet@volkswind.com.fr

www.volkswind.fr

Imprimé par Volkswind France
Crédits photos Volkswind France

L'ÉNERGIE ÉOLIENNE

Le saviez-vous?

- En 2030, l'éolien devrait représenter plus de 20 % de notre production électrique. (Source : ADEME)
- La part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie en France était de 23 % en 2024 (objectif : 33 % en 2030) (Source : SDES)
- L'éolien est la 2ème source d'électricité renouvelable la plus utilisée après l'énergie hydraulique (Source : RTE, bilan électrique 2024)
- +135 GW minimum Au minimum 135 GW de puissance installée des filières éoliennes (mer et terrestre) et solaire en 2050, contre 57 GW en 2025. (Source : RTE)

En quoi l'éolien est essentiel en France ?

Une composante clé de notre bouquet électrique

Avec les autres énergies renouvelables (hydraulique, solaire, méthanisation) et les centrales nucléaires, l'énergie éolienne contribue à sécuriser la production d'électricité du pays. La diversification du mix énergétique est un facteur de sécurité : nous ne dépendons pas d'une seule énergie.

L'éolien favorise notre indépendance énergétique et la stabilisation des prix. Contrairement aux centrales thermiques à combustible nucléaire ou fossile (gaz, fioul, charbon), nul besoin d'importer du combustible pour faire fonctionner une éolienne.

Objectifs

En France, l'objectif est d'installer **35-40 GW** d'éolienne terrestre d'ici 2035. Au 31 décembre 2025, **24,1 GW** ont été installés



(*Ministère de la Transition écologique, « Tableau de bord de l'éolien, quatrième trimestre 2025 », et objectif PPE3 de 2026)

En région Centre-Val de Loire, d'ici 2030 l'objectif définit par le SRADDET est d'atteindre **3,5 GW**. Au 31 décembre 2025, **2,02 GW** ont été installés :



Dans le département de l'Indre (36), 340 MW étaient installés au 30 septembre 2025 pour un objectif fixé pour le département à 726 MW (SRADDET) d'ici 2030



VOLKSWIND EN BREF

Volkswind France est une entreprise pionnière, experte du développement, de la construction et de l'exploitation de parcs éoliens en France. Elle s'appuie sur la puissance d'AxpO, sa société mère, qui est présente dans le secteur de l'énergie depuis plus de 100 ans.

Volkswind France a été fondée en 2001. Elle a depuis construit plus 65 parcs éoliens, représentant une puissance installée de plus de 1000 MW. L'entreprise compte plus de 110 collaborateurs répartis sur toute la France. Elle travaille étroitement avec toutes les parties prenantes et porte une attention particulière à la concertation et l'intégration locale. Grâce à sa détermination et son expertise, Volkswind demeure une référence du secteur éolien. Elle est depuis 2017, un des leaders des appels d'offres éoliens en France. Elle contribue ainsi à la production d'une électricité verte et compétitive tout en respectant l'environnement.

Aller à la rencontre des riverains

Une démarche de proximité menée en porte-à-porte

Objectif de la démarche

Afin de diffuser l'information auprès d'un maximum de riverains, deux membres de Volkswind France, en charge du projet éolien de l'Anglin, ont réalisé une opération de porte-à-porte le **22 octobre 2026** à **Mouhet** auprès des habitations situées à l'est de l'autoroute A20.

À cette occasion, environ **80 bulletins d'information n°2** ont été distribués directement aux habitants rencontrés, ainsi que dans les boîtes aux lettres. Ce bulletin présentait les éléments essentiels du projet, détaillait l'offre **ORFE** (*Opération Réduction Facture d'Électricité*) et **ARP** (*Aide Renouvelable aux Particuliers*) et invitait également la population à participer à une commission éolienne organisée en **décembre 2025**.

Une démarche de proximité

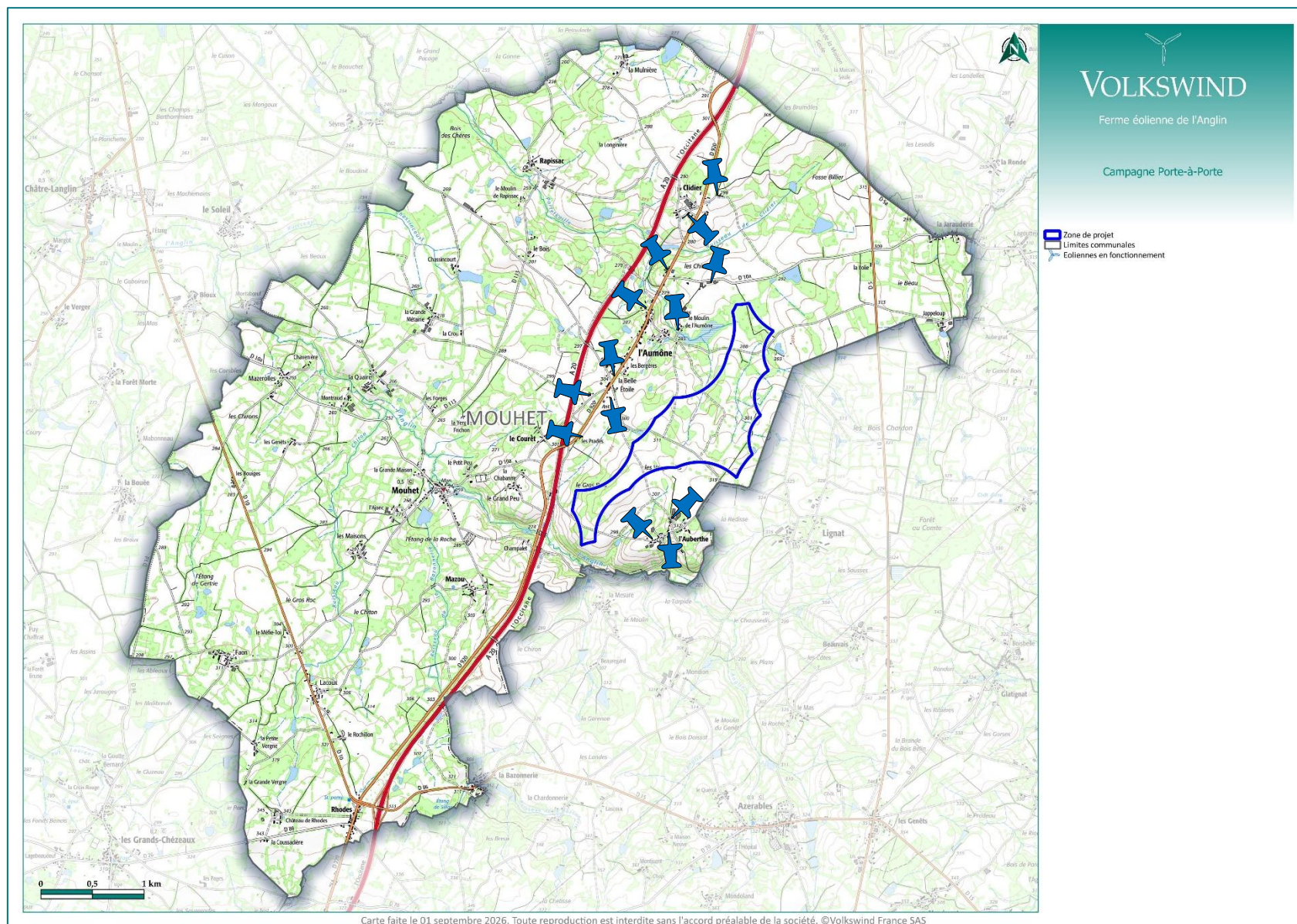
Cette action a permis d'aller directement à la rencontre des riverains, dans un cadre simple et direct, afin de recueillir leurs avis et leurs positions sur plusieurs sujets :

- **L'éolien en général**
- **Le projet éolien de l'Anglin**
- **La mise en place de partenariats avec la population**, notamment via l'aide **ORFE**

Zone prospectée

La zone de prospection a été définie afin de représenter au mieux les avis des riverains les plus proches de la zone du projet. L'implantation du projet n'était pas encore connue au moment du choix de la zone prospectée mais celle-ci reste parfaitement adaptée à l'implantation définie puisqu'elle concerne l'est de la commune de Mouhet, c'est-à-dire l'ensemble des quatre hameaux de : « La Belle Etoile », « L'Aumône », « Clidier » et « L'Auberthe », comme l'indique la carte ci-dessous.

Au total, cela représente un peu moins d'une centaine d'habitations auxquelles le porte-à-porte était destiné.

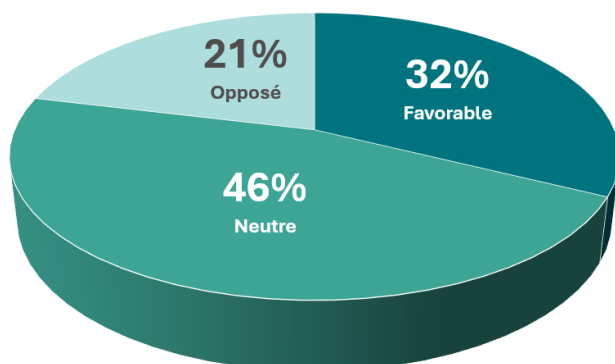


Lieux d'habitations ciblés par le porte-à-porte d'octobre 2025

Synthèse des échanges

Au total, **28 personnes** ont été rencontrées et se sont exprimées sur ces sujets.

Répartition des opinions sur l'éolien



- **32 %** se sont prononcées **en faveur** de l'éolien
- **21 %** se sont prononcées **contre**
- **46 %** sont restées **neutre**

Concernant spécifiquement le projet éolien de l'Anglin

Une grande majorité des habitants rencontrés avaient déjà entendu parler, au moins partiellement, de ce projet. Le sondage met en avant de légères différences entre l'opinion des habitants sur l'éolien en général et sur le projet de l'Anglin mais qui restent classiques. A noter que 64% des personnes rencontrées ont déclarées être neutres ou favorables au projet contre 36% de personnes opposées dans la population des habitants les plus proches.

- **28 %** se sont prononcées **en faveur** du projet éolien de l'Anglin
- **36 %** se sont prononcées **contre**
- **36 %** sont restées **neutre**

Les échanges ont également permis de répondre aux questions des habitants et de mieux comprendre les réserves exprimées par les personnes opposées au projet.

Ces réserves portent principalement sur :

- L'insertion **paysagère** du projet
- Le respect de la **biodiversité**

Malgré ces réserves, chaque échange s'est déroulé dans un climat constructif et a permis d'éclaircir plusieurs points encore flous pour les riverains.

La majorité des personnes rencontrées s'est montrée intéressée par la mise en place de la mesure **ORFE**, qui permet une réduction de la facture d'électricité des riverains du projet.

Organiser des temps d'échange ouverts au public

Une commission pour imaginer le projet ensemble

Une commission éolienne a été organisée à la salle Micheline Bacha de Mouhet le 9 décembre 2025, ayant pour but de présenter les études en cours et donner aux riverains la possibilité de poser leurs questions et de co-construire l'implantation du parc éolien en tenant compte de toutes les contraintes de la zone d'études.

Les riverains ont été invités lors de la campagne de porte-à-porte, directement pour ceux qui ont été rencontrés, via le flyer d'information (octobre 2025) pour les autres. Au total, une demi-douzaine de riverains a souhaité participer à cette commission éolienne lors de la campagne de porte-à-porte. Aucun des riverains désireux de participer à cette commission ne s'est déplacé ; toutefois, trois élus y ont participé.



Photo de la commission éolienne de décembre 2025 à Mouhet

Une exposition pour présenter le projet et répondre aux questions

Une exposition publique a été organisée à la salle Micheline Bacha de Mouhet le mercredi 3 juin 2026.

Elle avait pour objectif de présenter le projet aux habitants, d'expliquer les études en cours et d'ouvrir un temps de dialogue sur les caractéristiques du projet, notamment l'implantation retenue, les résultats des études réalisées et les mesures envisagées pour éviter, réduire et compenser.

Ce qui a été présenté au public

- La société porteuse du projet ;
- Le contexte du projet sur le territoire ;
- L'avancement des études ;
- Les choix d'implantation ;
- Les photomontages ;
- Les retombées attendues pour le territoire ;
- Les prochaines étapes de la procédure.

Ce qui a été le plus souvent demandé

- Des explications sur l'implantation retenue ;
- Des précisions sur les résultats des études ;
- Des réponses sur l'insertion paysagère ;
- Des informations sur la suite de la procédure.

Ces temps d'échange ont permis de mettre à disposition de la vingtaine de personnes s'étant déplacé une information détaillée, mais aussi de répondre directement aux questions du public.



Photo de l'exposition de juin 2026

L'aide au financement des factures d'électricité (ORFE) : un accompagnement concret proposé aux riverains

Une mesure présentée tout au long de la concertation

Parmi les sujets qui ont le plus retenu l'attention des habitants figure l'aide ORFE, présentée à plusieurs reprises au cours de la concertation.

Cette aide correspond à une mesure volontaire proposée par le maître d'ouvrage pour contribuer aux dépenses d'électricité des foyers situés à proximité du futur parc éolien. Elle a été expliquée dans les supports d'information, lors du porte-à-porte et pendant les échanges avec les riverains.

D'autres propositions d'accompagnement pour les riverains ont été présentées lors de la campagne de porte-à-porte et lors de la commission éolienne, notamment une aide financière pour soutenir des actions d'économie d'énergie ou de protection de l'environnement des habitants de la commune (installation de panneaux photovoltaïque, remplacement d'une chaudière au fioul par une pompe à chaleur, etc.) ou encore des dispositifs de financement citoyen (ouverture au capital, financement participatif). L'aide ORFE a été privilégiée à travers les échanges grâce à son accessibilité pour tous : il n'est pas nécessaire d'investir une somme conséquente d'argent avant de s'en faire rembourser une partie, elle vient rembourser une dépense courante et difficilement évitable d'un foyer (facture d'électricité).

Comment fonctionne l'aide ?

Le montant proposé par Volkswind France est fixé à 3 000 € par mégawatt installé, soit une contribution annuelle estimée à environ 100€ par foyer pendant 5 ans pour les résidences principales comprises dans la zone d'effet de cette mesure.

L'intérêt de cette mesure est double :

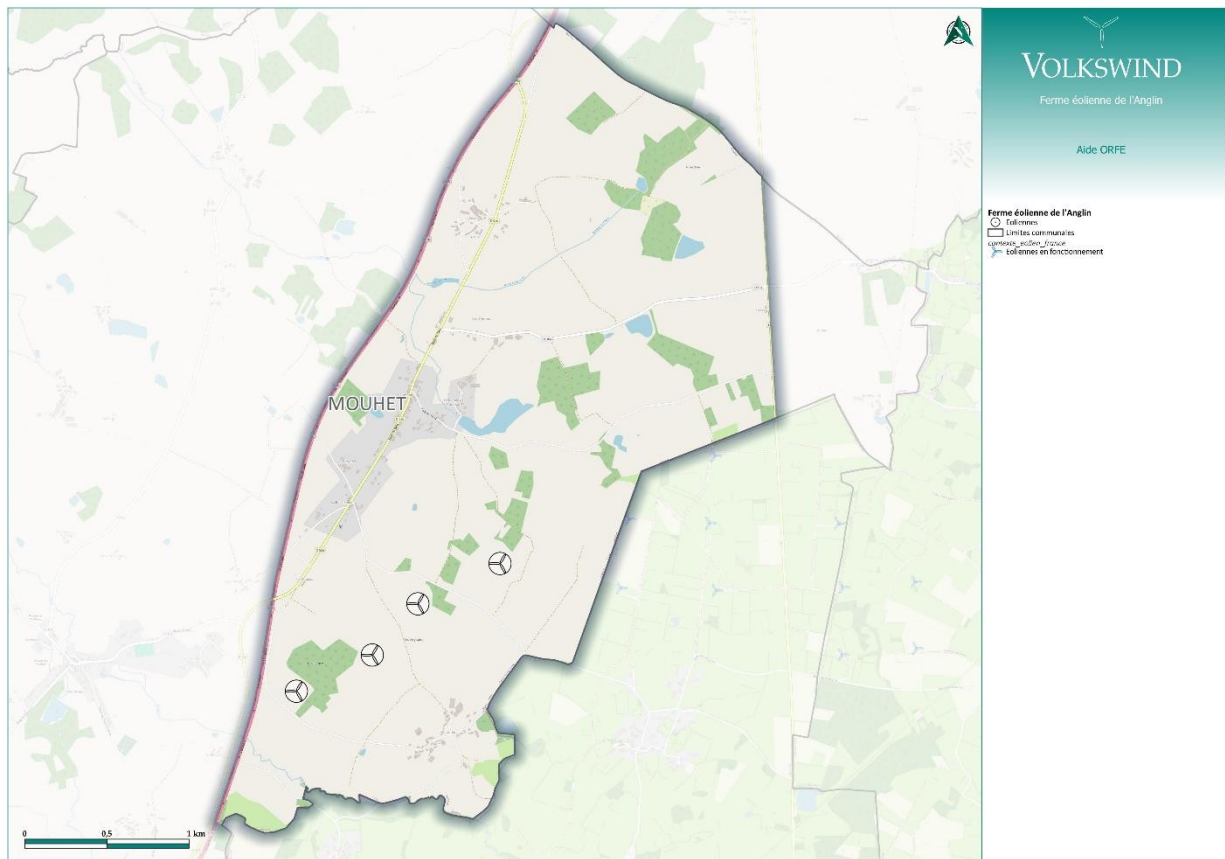
- Accompagner concrètement les riverains les plus proches du projet ;
- Inscrire le projet dans une logique de proximité et de partage territorial.

Au cours des échanges menés sur le terrain, cette mesure a suscité un intérêt marqué de la part des personnes rencontrées. Elle constitue donc un élément important de la démarche d'information et de dialogue autour du projet.

Le dispositif proposé concerne les résidences principales situées à l'est de l'autoroute A10 et à l'ouest de la départementale D5 sur la commune de Mouhet, c'est-à-dire les hameaux de :

-

La carte ci-après recense l'étendue du dispositif d'aide ORFE :



Rayon d'action du dispositif ORFE sur la commune de Mouhet

Échanger avec les élus et les acteurs du territoire

Un dialogue engagé avec les communes

La commune concernée a été sollicitée dès les premières étapes du projet. Des échanges ont eu lieu avec la commune de Mouhet à plusieurs moments de l'avancement du dossier, notamment lors de l'identification de la zone d'étude en juin 2024 ou encore au pour rendre compte du porte-à-porte sur la commune en octobre 2025.

La communauté de communes Marche Occitane – Val d'Anglin a également été rencontrée à plusieurs reprises au travers de plusieurs échanges avec son Président, en février 2025 et en janvier 2026 puis en août 2026 pour présenter dans un premier temps le potentiel de la zone puis, dans un second temps, l'implantation envisagée et enfin, l'ensemble du projet.

Il est à noter qu'aucun changement majeur de municipalité n'a eu lieu lors des élections municipales de mars 2026, tant sur la commune de Mouhet (même maire) qu'à la Communauté de Communes (même président).

Le comité de projet

Dans le cadre de la réglementation en vigueur, un comité de projet a été réuni fin août 2026. Ce temps d'échange avait pour objectif de présenter les caractéristiques du projet avant le dépôt du dossier en préfecture, d'exposer l'état d'avancement des études et de recueillir les observations des collectivités invitées.

Lors de cette réunion, plusieurs sujets ont été abordés :

- Le contexte énergétique ;
- La présentation du projet ;
- Les enseignements des études ;
- La production d'électricité sur le territoire ;
- L'insertion paysagère ;
- Les mesures de bridage possibles ;
- Les prochaines étapes.

La commune d'implantation ainsi que celles situées à moins de 6km du projet ont été invitées à participer à ce comité de projet, portant le total à 10 communes invitées, à savoir : Mouhet, Parnac, La Châtre-Langlin, Les Grands Chézeaux, Azéables, Saint-Sébastien, Saint-Georges-les-Landes, Vareilles, Saint-Sulpice-les-Feuilles et Bazelat. La communauté de communes Marche Occitane – Val d'Anglin a également été invitée.

Trois d'entre elles se sont déplacées pour y participer. La présentation projetée ainsi qu'un compte-rendu détaillé ont ensuite été transmis par mail à toutes les mairies invitées et la présentation a été mise à disposition du public sur le site internet du projet : parc-eolien-anglin.fr



Maxime DUMOUCHEL
Chargé d'études

Antoine BORÉ
Chef de Projets Développement
& Concertation

Ferme éolienne de l'Anglin

Comité de projet

Commune de Mouhet

25/08/2026

VOLKSWIND
Axpo Group

Présentation du comité de projet le 25 août 2026 à la salle Micheline Bacha de Mouhet

Le dialogue avec les élus a accompagné l'avancement du projet, avec des temps d'échange adaptés aux différentes étapes du dossier.

Échanger avec les services de l'état et les services instructeurs

Un temps de travail pour présenter le projet et recueillir les points de vigilance

Au cours de l'avancement du projet, une réunion avec les services de l'État et les services instructeurs, appelé « CoTech » pour Commission Technique s'est tenu le jeudi 30 avril 2026 à Châteauroux. Elle a permis de présenter le dossier en cours de finalisation, d'exposer les principaux enseignements des études et de recueillir les observations utiles à son instruction de la part des services instructeurs, comprenant notamment la Préfecture de l'Indre, la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL), la Direction Départementale des Territoires (DDT) de l'Indre, l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) de l'Indre, la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) de l'Indre, la Chambre d'agriculture de l'Indre, le Syndicat Départemental d'Energies (SDEI) de l'Indre, le Service D'Incendie et de Secours (SDIS) de l'Indre, le Parc Naturel Régional de la Brenne ou encore ENEDIS.

Ce temps de travail s'est tenu dans une logique de préparation du dossier : il ne s'agissait pas d'un temps de communication au grand public, mais d'un échange technique destiné à vérifier que les principaux enjeux du territoire étaient bien pris en compte.

Les échanges ont notamment porté sur :

- La biodiversité ;
- L'insertion paysagère ;
- La protection de la ressource en eau ;
- Les modalités de raccordement électrique ;
- La justification des choix d'implantation ;
- Les mesures prévues pour éviter, réduire et compenser ;
- La prise en compte des effets cumulés avec les projets environnants.

Ces échanges permettent :

- De présenter le projet dans son état d'avancement ;
- D'identifier les principaux points de vigilance soulevés par les services ;
- D'enrichir le dossier avant son dépôt ;
- De mieux préparer la phase d'instruction.

Cette étape montre que la concertation autour du projet ne repose pas uniquement sur l'information locale :: elle s'appuie aussi sur un dialogue de travail avec les services compétents, afin de consolider le dossier et de mieux prendre en compte les enjeux identifiés.



Baptiste CHARLET
Chef de Projets

Antoine BORÉ
Chef de Projets
Développement & Concertation

Présentation CoTech DDT 36
Ferme éolienne de l'Anglin
Commune de Mouhet

30/04/2026

VOLKSWIND
Producteur d'électricité éolienne

Présentation à la commission technique le 30 avril 2026 à la Préfecture de l'Indre

Associer les propriétaires-exploitants et tenir compte des réalités agricoles

Un dialogue engagé en amont et poursuivi pendant le développement du projet

Les échanges avec les propriétaires-exploitants de la zone d'étude ont commencé en 2024. Les relations se sont poursuivies tout au long du développement du projet.

Ce dialogue a permis d'avancer avec les personnes directement concernées par les parcelles étudiées, en tenant compte à la fois des enjeux agricoles, des contraintes techniques du projet, des sensibilités environnementales et de l'insertion paysagère recherchée.

Le travail mené ne s'est donc pas limité à une approche foncière. Il a aussi consisté à rechercher un équilibre entre plusieurs réalités du territoire.



Ce que nous avons entendu

Des échanges qui font ressortir des attentes concrètes

Les différents temps de concertation ont permis de mieux identifier les sujets sur lesquels les habitants attendaient avant tout de la clarté. Plus qu'une addition de questions, ces échanges font apparaître trois attentes fortes : comprendre l'insertion du projet dans son environnement, suivre de façon concrète son avancement, et savoir ce qu'il change pour les riverains.

Un point d'attention majeur : l'insertion du projet dans le territoire

Le premier sujet exprimé concerne l'insertion paysagère du projet : les riverains ont montré une attente forte sur la façon dont le projet prend place dans le paysage local et sur la lisibilité des choix d'implantation retenus. Pour répondre à ces attentes, plusieurs photomontages ont pu être présentés lors de l'exposition, à travers un kakémono dédié. Ce kakémono et ces photomontages sont notamment disponibles sur le site internet du projet : parc-eolien-anglin.fr

Un besoin de repères simples sur l'avancement du projet

Les habitants ont également exprimé un besoin de comprendre plus concrètement où en était le projet : résultats des études, raisons des choix opérés, étapes à venir et moments auxquels le public pourra continuer à suivre la procédure.

Cette attente confirme l'importance de proposer une information régulière, pédagogique et accessible tout au long du dossier.

Une attention particulière portée aux riverains

Enfin, les échanges ont mis en évidence un intérêt marqué pour tout ce qui concerne directement la vie à proximité du projet, en particulier les mesures d'accompagnement proposées aux riverains, comme l'aide ORFE.

Ce point rappelle qu'au-delà des données techniques, les habitants attendent aussi des éléments très concrets sur ce que le projet signifie à l'échelle locale.



Un autre sujet revient régulièrement dans les échanges avec les riverains : la question de la valeur des biens immobiliers à proximité du projet. Même lorsqu'elle n'est pas la première préoccupation exprimée, cette interrogation est récurrente, car elle touche directement au cadre de vie et au patrimoine des habitants. Elle mérite donc d'être identifiée clairement comme l'un des points d'attention du dialogue local.

Ce que ces échanges nous apprennent :

- Le projet était déjà identifié par une grande partie des personnes rencontrées ;
- Les attentes portent d'abord sur des explications concrètes et compréhensibles ;
- Les démarches de proximité facilitent un dialogue plus direct ;
- L'insertion paysagère reste le principal sujet d'attention.

Présenter ces attentes de manière transparente permet de mieux rendre compte de la réalité de la concertation : un dialogue utile et concret sur les sujets qui comptent réellement pour le territoire.

Ce que la concertation a apporté au projet

Informer, expliquer, clarifier et suivre dans le temps

La concertation a d'abord permis d'informer progressivement le territoire à mesure de l'avancement du projet. Elle a donné plusieurs occasions de présenter les études, de partager les choix opérés et de répondre aux questions exprimées localement.

Elle a aussi permis de mettre en place plusieurs formats complémentaires :

- Des supports écrits pour diffuser l'information largement ;
- Des temps d'échange en mairie pour approfondir les sujets ;
- Une démarche de porte-à-porte pour aller au-devant des riverains ;
- Une commission éolienne pour choisir avec les riverains du projet l'implantation la plus adaptée au territoire en fonction de toutes les contraintes de la zone d'études ;
- Un site internet pour suivre le projet dans la durée.

Enfin, elle a contribué à rendre plus lisibles et accessibles certains sujets souvent perçus comme techniques : les études en cours, les raisons du scénario retenu, les mesures d'accompagnement du projet et le calendrier de la procédure.

Ce que cela a concrètement permis

- Mieux faire connaître le projet et ses étapes ;
- Ouvrir plusieurs occasions d'échange ;
- Identifier les principaux points d'attention du territoire ;
- Apporter des réponses au fur et à mesure de l'avancement du dossier ;
- Trouver l'implantation la plus adaptée au territoire ;
- Mettre à disposition une information accessible dans le temps.

La concertation ne supprime pas toutes les interrogations, mais elle permet de les exprimer, de les documenter et d'y répondre avec davantage de clarté.

Les prochaines étapes

Comment le projet va continuer à être instruit

Après le dépôt du dossier, le projet entre dans une phase d’instruction par les services compétents. Cette étape permet d’examiner le dossier dans son ensemble, de recueillir les avis nécessaires et de préparer la suite de la procédure.

Une consultation publique sera ensuite organisée pendant une durée de trois mois. Durant cette période, chacun pourra prendre connaissance du dossier et formuler une contribution soit en mairie, soit sur le registre numérique dédié. Deux réunions publiques viendront accompagner cette étape : une réunion d’ouverture au lancement de la consultation, puis une réunion de clôture à son issue, afin de permettre au public de s’informer, de poser ses questions et de s’exprimer dans un cadre clair et accessible.



L’objectif reste le même : permettre à chacun de comprendre où en est le projet et à quels moments il peut suivre la procédure.

La concertation déjà menée autour du projet ne remplace pas les étapes officielles de consultation. Elle les complète, en permettant d’informer plus tôt et plus régulièrement sur l’avancement du dossier.

Pour rester informé

Suivre l'actualité du projet et retrouver les informations utiles

Le site internet du projet permet de retrouver les informations déjà partagées au public et de suivre l'évolution du dossier dans le temps.

Les bulletins d'information diffusés au cours de la concertation peuvent également y être consultés, de même que les principales informations utiles pour comprendre les prochaines étapes.

Cette synthèse a été conçue pour rendre la démarche de concertation plus lisible, plus concrète et plus accessible à tous.

Volkswind France

Bureau de Limoges
Aéroport Limoges-Bellegarde
87100 LIMOGES

05 55 48 38 97
info@volkswind.com

www.volkswind.com

SAS au capital de 1 472 189 €
RCS Paris 439 906 934